

■ **Schweizer Electricité**, à Orbe, installations électriques, en faillite (FOSC du 04.05.2001, p. 3340). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 7925 du 16.08.2002
(00611498 / CH-550.0.018.497-4)